



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2018

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Josiane Supron.

Étaient absents : Valérie Remond représentée par Florence Bouis, Karine Abderrhamann, Marie Menard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommée secrétaire de séance : Georgette Mazon.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 est approuvé à l' unanimité.  
Compte-rendu des décisions prises au titre de l' article L 2122,22 : Néant

**1 Comptes de gestion 2016 de la Trésorière de Saint AMBROIX** : Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la Trésorière de St Ambroix pour l'exercice 2017. Le Conseil approuve, à l' unanimité, les comptes de la commune, du service eau et assainissement, du site industriel et du lotissement.

**2 Comptes administratifs du Maire exercice budgétaire 2017** : Monsieur le Maire présente les comptes administratifs pour l' exercice 2017 :

- Budget communal

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		1 146 344,20 €	2 036 202,92 €
Recettes nettes		1 196 855,13 €	2 100 464,30 €
Résultat	2017	50 510,93 €	64 261,38 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 3 abstentions (Dumas, Remond, Bouis) ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2017 de la commune.

- Budget eau et assainissement

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		587 211,89 €	297 685,41 €
Recettes nettes		679 259,51 €	312 544,59 €
Résultat	2017	92 047,62 €	14 859,18 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 3 abstentions (Dumas, Remond, Bouis), ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'eau et de l'assainissement

- Budget du site industriel :

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		0,00 €	132 749,44 €
Recettes nettes		105 627,00 €	109 627,00 €
Résultat	2017	105 627,00 €	-23 122,44 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 3 abstentions (Dumas, Remond, Bouis), adopte le Compte administratif de l'exercice 2017 de la commune du site industriel.

- Budget du lotissement :

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		18 812,60 €	13 239,88 €
Recettes nettes		0,00 €	0,00 €
Résultat	2017	-18 812,60 €	-13 239,88 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 3 abstentions (Dumas, Remond, Bouis) ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2017 du lotissement.

**3 Affectation du résultat d'exploitation des budgets 2017** : Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats d'exploitation des quatre budgets 2017. Adoptés par 12 voix pour, 3 abstentions (Dumas, Remond, Bouis).

**4 Demande de fonds de concours à la communauté de communes pour la réhabilitation de la salle polyvalente** :

Il est demandé une aide financière de 35 700 € auprès de la communauté de communes de Cèze Cévennes. Unanimité;

**5 Acquisition d'un garage au remblai - modificatif**

Acquisition de l'immeuble cadastré AD 0087 ainsi que les droits en copropriété (1/15 des parcelles AD 163 et 164 en nature de chemin) pour l'euro symbolique à Monsieur Domingo FERNANDEZ-RUIZ. Unanimité.

**6 Acquisition parcelle C214 (route de la luxérière)**

Acquisition d'un terrain cadastré C 214 d'une surface de 157 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Josette COSTE, pour élargir la route de la luxérière dans les mêmes conditions de la portion de terrain en cours d'achat, soit 1 € le m<sup>2</sup>. Unanimité.

**7 Réhabilitation du pont de Perret - dossier loi sur l'eau**

Les enrochements initiaux ont été annulés suite à l'avis des services de l'état. Un nouveau dossier doit être déposé pour la reconstruction du pont de Perret. Unanimité

**8 Service du SPANC**

A compter du 1 janvier 2018, la communauté de communes a rendu la compétence au Service Public de l'Assainissement Non Collectif aux communes (SPANC). Une recherche de partenaire est en cours pour répondre aux demandes des propriétaires.

9 Obligations légales de débroussaillage / Risque feu de forêt (question inscrite à la demande de M. le Préfet du Gard)

Monsieur le Préfet du Gard demande la mise en place par les communes d'un plan d'information et de contrôle des opérations de débroussaillage. Cette question sera développée au prochain conseil municipal.

D'ores et déjà les intéressés peuvent consulter le site de la DDTM sur le site internet suivant : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

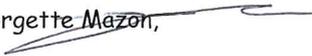
10 Droits de place : question reportée.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses :

- Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera les représentants de Filières le 16 février prochain afin de mettre au point une permanence médicale.

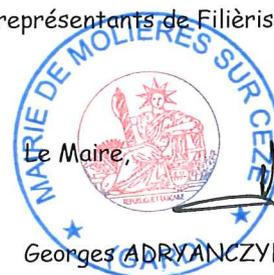
La séance est close à 20h 05

La secrétaire de séance,

  
Georgette Mazon,

Dominique Agniel,

Lionel Beaufiles,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Jean-Louis Bertrand,

Florence Bouis,

Sylvain Cividino,

Coralie Damay,

Patrick Dumas,

Chantal Licari,

Francette Maillet,

Nathalie Mauchand,

Jacques Navarro,

Josiane Supron